

## Abolition des frais accessoires : un peu de respect pour les patients svp!

MONTREAL, le 25 janvier 2017 – À quelques heures de l'abolition officielle des frais accessoires dans le secteur de la santé, le Réseau FADOQ somme le gouvernement du Québec de mettre de l'ordre une fois pour toutes dans ce dossier.

Depuis des semaines, des usagers sont pris en otage et font les frais des négociations entre le ministre Gaétan Barrette et différentes associations et fédérations de professionnels de la santé.

« Pendant qu'on négocie sur la place publique, des malades ne reçoivent pas, ou vivent sous la menace de ne pas recevoir les services auxquels ils ont droit, et leur santé s'en trouve menacée. Des cliniques ont cessé la prise de rendez-vous, d'autres ont annoncé qu'elles passaient au privé ou qu'elles fermaient tout simplement leurs portes. On a aussi parlé de la fin de certains soins. Ce climat exécrable suscite des inquiétudes et sème la confusion », dénonce le président du Réseau FADOQ, Maurice Dupont.

Les négociations se déroulent à coups de demi-vérités, d'enflures verbales et de menaces. Il est grand temps de revenir à l'essentiel, d'élever le débat d'un cran et de cesser d'utiliser les patients comme des pions dans ce débat.

### « Nous avons assez payé »

Le Réseau FADOQ tient à rappeler qu'en dépit de l'abolition des frais accessoires, les professionnels de la santé ont le devoir de continuer à offrir tous les soins et services, pas seulement ceux qu'ils jugent les plus avantageux.

« La rémunération des médecins représente près de 8 % de l'ensemble du budget du Québec. Le ministre doit tenir ses promesses et abolir les frais accessoires illégaux, sans investir un sou de plus. Pendant plus de 20 ans, les usagers ont payé de leur poche des frais qui n'auraient jamais dû être facturés, avec la complaisance des deux paliers de gouvernement et des groupes professionnels. Nous avons assez payé », insiste M. Dupont.

En septembre dernier, le ministre de la Santé s'était engagé à abolir les frais accessoires en janvier 2017. Il avait le temps de négocier et de mener ce dossier à bon port. Et il avait le devoir d'éviter le triste dérapage auquel nous assistons.

## Grâce au Réseau FADOQ

Rappelons que le ministre Barrette et le fédéral n'auraient pas bougé dans ce dossier si le Réseau FADOQ n'avait pas déposé en 2016 un recours en *mandamus* pour forcer Ottawa à faire appliquer la Loi canadienne sur la santé et à faire cesser la surfacturation aux patients. Déposé en Cour fédérale par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard, ce recours a été couronné de succès, la ministre Jane Philpott ayant acquiescé aux demandes du Réseau FADOQ. Québec a été sommé de mettre un terme aux frais accessoires, qui vont à l'encontre de la loi fédérale, dont deux des piliers sont l'accessibilité et l'universalité.

*Le Réseau FADOQ rassemble et représente les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits, valorise leur apport dans la société et les soutient par des programmes, services et activités. Le Réseau FADOQ compte à ce jour plus de 475 000 membres et est le plus grand organisme d'aînés au Canada.*

— 30 —

### Source et informations :

#### Caroline Bouchard

Conseillère Affaires publiques  
Réseau FADOQ  
514 793-2533  
[caroline.bouchard@fadoq.ca](mailto:caroline.bouchard@fadoq.ca)

#### Bernard Blanchard

Conseiller Communications  
Réseau FADOQ  
514 252-3017, poste 3417  
[bernard.blanchard@fadoq.ca](mailto:bernard.blanchard@fadoq.ca)